

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> AUTOMOTIVE DIESEL FUEL	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60HL-14K201/A	<b>Date</b> 2014-03-24
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60HL-14K201	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HL-604-64910	
<b>File No. - N° de dossier</b> hl604.E60HL-14K201	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-05-05</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Burke, Robert	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl604
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3852 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Fuel & Construction Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	AS INDICATED ON CUSTOMER DEPARTMENT REQUISITIONS	I - 1	AS INDICATED ON CUSTOMER DEPARTMENT REQUISITIONS



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>AUTOMOTIVE DIESEL FUEL (P50) FOR E NVIRONMENT To supply automotive (on-road) diesel fuel in accordance with CAN/CGSB 3.157-2013 (Iasest issue) Type A (P50) Operability Cloud Point: -43°C Except Flash Point: 43°C Lubricity: 0.420MM HFRR or higher No additive required</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DELIVERY: The total quantity of fuel is to be delivered by tank wagon or pipeline into Canadian Coast Guard Ship (CCGS) Des Groseilliers at Québec City, Québec.</li> </ul>	D - 1	I - 1	650000	LT	\$	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>AUTOMOTIVE DIESEL FUEL (P50) FOR D ND To supply automotive (on-road) diesel fuel in accordance with CAN/CGSB 3.157-2013 (Iasest issue) Type A (P50) Operability Cloud Point: -43°C Except Flash Point: 43°C Lubricity: 0.420MM HFRR or higher No additive required</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DELIVERY: The total quantity of fuel is to be delivered by tank wagon or pipeline into Canadian Coast Guard Ship (CCGS) Des Groseilliers at Québec City, Québec.</li> </ul>	D - 1	I - 1	100000	LT	\$	\$		See Herein	

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Accords commerciaux

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clauses du Guide des CUA
13. Inspection et acceptation
14. Instructions d'expédition

---

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Fournir le Combustible diesel pour véhicules automobiles, tel que décrit à "Détails de l'article", par camion citerne ou pipeline, au navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) Des Groseilliers, à Québec (QC) qui poursuivra sa route vers Eureka, Nunavut.

#### 2.1 Marchés réservés dans le cadre des revendications territoriales

L'*Entente sur la revendication territoriale globale* (ERTG) suivante s'applique:

*Entente sur la revendication territoriale globale de Nunavut* pour livraisons\* à Eureka. Les avantages qui s'appliquent à ce marché sont exprimés dans la section 24 des clauses de l'entente.

\*où « livraisons » signifient « marchandises livrées à, et services rendus en ».

### 3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 4. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'*Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce - (AMP-OMC)*, de l'*Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)*, et de l'*Accord sur le commerce intérieur (ACI)*.

---

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 1.1 Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire des normes, dont il est question dans la demande de soumissions, est disponible et peut être acheté auprès du:

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada

Place du Portage III, 6B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec)

Téléphone: 819- 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur: 819-956-5644

Courriel: [ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca](mailto:ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca)

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc.gc.ca/cgsb/home/index-f.html>

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HL-14K201/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl604E60HL-14K201

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl604

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60HL-14K201

---

**4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

**5. Livraison**

Il est obligatoire de faire la livraison pendant les jours consécutifs de la période allant du 19 juillet 2014 au 21 juillet 2014.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire, version papier);  
 Section II : Soumission financière (1exemplaire, version papier);  
 Section III : Attestations (1 exemplaire, version papier)

Les prix doivent figurer dans les détails de l'article seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **1. Origine du brut, nom de la raffinerie et localité**

Origine du brut: \_\_\_\_\_

Nom de la raffinerie: \_\_\_\_\_

Localité: \_\_\_\_\_

#### **2. Livraison**

##### **2.1 Genre de Livraison**

Le genre de livraison offert est:

Camion citerne \_\_\_\_ Pipeline \_\_\_\_\_

## 2.2 Délai de livraison

Un délai de livraison offert est \_\_\_\_\_ jours de travail sera requis.

### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### a. Prix unitaires

Les prix unitaires doivent être indiqués en dollars canadiens par litre pour le carburant et doivent comporter au plus quatre décimales.

Tous les frais de livraison doivent être inclus dans les prix unitaires.

Le soumissionnaire doit baser son prix unitaire fixe sur la valeur du prix référence de la base de paiement, section 6.1.4.

#### b. Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

#### c. Rajustements de prix unitaires

À la livraison, les prix unitaires seront les prix unitaires tels qu'indiqués dans la proposition du soumissionnaire retenu, sujet à un ajustement en accord avec la base de paiement.

#### d. Paiement des factures par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires complètent l'une des suivantes:

les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures.

Les cartes suivantes sont acceptées:

VISA  
 MasterCard

OU

les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

---

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### 1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

##### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Conformité technique;

#### 1.2 Évaluation financière

Le soumissionnaire doit offrir un prix ferme en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert

##### 1.2.1 Critères d'évaluation financière

Le critère financière OBLIGATOIRE pour l'évaluation de chaque soumission est

a) Conformité à la Base de paiement

Les soumissions qui ne satisfont pas aux critères financiers obligatoires seront déclarées non-recevables.

Le prix évalué de la soumission sera déterminé par la somme de (prix unitaire x quantité) de tous les items.

### 2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

**Un seul contrat sera émis suite à cet appel d'offre.**

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Fournir le Carburant diesel pour véhicules automobiles, tel que décrit à la page 3 et 4 sous "Détails de l'article".

#### 2.1 Norme du Produit

Les produits livrés par le fournisseur seront conformes à la dernière édition du Standard de l'Office des Normes Générales du Canada (ONGC) tel qu'il est décrit à "Détails de l'article".

#### 2.2 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

##### 2.2.1 Volume corrigé à 15°C

Lorsque le carburant diesel est livré, la quantité utilisée pour les facturations doit être réajustée à 15°C conformément au tableau 54B de API-ASTM-IP. Lorsqu'une livraison est effectuée en utilisant un débitmètre, un bordereau de livraison doit être fourni avec la facture.

#### 2.3 Inspection et Acceptation

Les biens livrés doivent être soumis à l'inspection et acceptation par le destinataire au point de destination.

#### 2.4 Genre de Livraison

Le genre de livraison offert est : Camion citerne \_\_\_\_\_ Pipeline \_\_\_\_\_

#### 2.5 Délai de livraison

Un délai de \_\_\_\_\_ jours de travail sera requis.

#### 2.6 Quantité Minimum/Maximum

Une livraison minimum de 98 p.100 ou maximum de 102 p.100 de la quantité totale est acceptable pour répondre à ce besoin.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 4. Durée du contrat

##### 4.1 Livraison

Les livraisons doit être effectuée consécutivement pendant la période allant du 19 juillet 2014 au 21 juillet 2014 au navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) Des Groseilliers, au port de Québec, (QC). Entrepreneur doit faire un effort pour finaliser les livraisons en fin de journée dimanche le 20 Juillet, 2014.

Entrepreneur doit communiquer avec le la garde côtière canadienne, une heure avant l'arrivée de chaque wagon-citerne. Le numéro de téléphone de contact à bord le navire est 1-418-563-3195.

L'entrepreneur doit fournir une pompe supplémentaire (installée sur un petit camion), qui va demeurer le long du quai à côté du navire.

#### 5. Responsables

##### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Robert Burke

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier

Gatineau QC K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-3852

Télécopieur: (819) 956-5227

Courriel: robert.burke@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

##### 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

**5.3 Représentant de l'entrepreneur**

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

**Renseignements généraux****Suivi de la livraison**

Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

**6. Paiement****6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, tel que précisé à "Détails de l'article", et assujéti à un rajustement à la hausse ou à la baisse le jour de livraison, tel que mentionné ci-dessous.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour toute modification à moins que ces changements n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Les taxes applicable sur les carburants sont en sus des prix unitaires, dans la mesure où elles s'appliquent.

**6.1.1 Prix unitaires/Taxes**

Les prix unitaires figurant à "Détails de l'article" excluent toutes les taxes ou les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente des produits pétroliers en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'entrepreneur doit percevoir en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale auprès du Canada, au moment de la vente des produits à cette dernière, à moins de dispositions contraires dans le contrat, le Canada remboursera à l'entrepreneur un montant équivalent à toute taxe ou prélèvement, s'il ya lieu et justifié par une facture.

**6.1.2 Prix unitaire de référence - OBG**

Pour le Combustible diesel pour véhicules automobiles:

No.1", a) la "Rampe de chargement du pétrole canadien sans marque", pour "ULS Diesel publiée dans le "Oil Buyer's Guide (OBG)" sera la référence .

b) Centre désigné - Le centre à partir duquel le prix de référence sera sélectionné pour calculer le rajustement des prix unitaires est Montréal, QC.

<b>Désigné</b>	<b>Produit décrit aux détails de l'article</b>	<b>Produit décrit dans le «Oil Buyers' Guide»</b>	<b>Centre</b>
	Combustible diesel pour véhicules automobiles, CAN/CGSB-3.517-2013 (Dernière Édition), Type A (P-50) Température de service - point de trouble -43°C; sauf point d'éclair de 43°C et onctuosité de 0.420mm HFRR.	ULSD No.1	Montréal, QC

### 6.1.3 Méthode de calcul des rajustements de prix unitaires

Les rajustements de prix unitaires doivent être égaux à la différence entre la valeur du prix référence\* et la valeur du prix de référence applicable pour le vendredi immédiatement avant la date de chargement du navire plus (+) le prix unitaire ferme indiqué sous "Détails de la ligne de l'article".

L'entrepreneur fournira une copie de «ship manifest» ou un autre document acceptable à TPSGC, comme preuve de la date de chargement du navire.

### 6.1.4 Date et prix de référence

\*Pour le 7 mars 2014, la valeur pour ULSD No.1 est \*\*1,0293\$ du litre.

\*\*Pour assurer l'équité à tous les fournisseurs, la redevance du Fond Vert et la quote-part de l'Agence de l'efficacité énergétique (l'AEE) du gouvernement du Québec, présentement 0,0116\$/L, sont ajoutées aux prix "OBG" affiché d'Ultramar pour le ULS Diesel No.1, Montréal.

### 6.1.5 Révision du prix de référence

Dans l'éventualité où:

- A) le prix de référence applicable est abandonné, ou
- B) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché,

les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

## 6.2 Modalités de paiement

Clause du guide des CUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

## 6.3 Paiement des factures par carte de crédit

La carte de crédit \_\_\_\_\_ est acceptée.

OU

Les cartes de crédit \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ sont acceptées.

## 7. Instructions relatives à la facturation

### 7.1 Pour item 1 - Environnement Canada

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne).

### 7.2 Pour item 2 - MDN

LES FACTURES, CONNAISSEMENTS ET INVENTAIRES DU CONTENU DOIVENT PORTER LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU TPSGC, LE NUMÉRO DU CONTRAT ET CODES FINANCIERS  
FACTURES:

1. Les factures doivent être présentées sur vos propres formulaires de facturation, adressées au destinataire et doivent comprendre:
  - a) la date;
  - b) nom et adresse du destinataire;
  - c) numéro d'article, quantité, numéro de pièce, de référence de nomenclature, ainsi que la description des articles;
  - d) numéro du contrat.
2.
  - a) Envoyer l'original et une (1) copie au destinataire approprié,
  - b) une (1) copie au:
 

Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux  
Division des produits pétroliers et des produits de construction, SACGA  
7A2, Place du Portage, Phase III  
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Attention: \_\_\_\_\_
  - c) une (1) copie au:
 

Quartier général de la Défense Nationale  
Édifice MGén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa, Canada K1A 0K2  
À l'attention de: \_\_\_\_\_

Un paiement sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes auxquelles les documents de sorties spécifiés et (ou) les autres documents demandés dans le présent contrat, sont à l'appui.

3. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison.

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention;
- 2010A (2014-03-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- Besoin "Détails de l'article";
- la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## 11. Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## 12. Clauses du guide des CCUA

### LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Titre	Date
D3010C*	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2012-07-16
D3015C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2007-11-30
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16

\* (pour le ministère de la Défense nationale seulement)

## 13. Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## 14. Instructions d'expédition

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés (DDP) au navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) Des Groseilliers, au port de Québec, (QC), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HL-14K201/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl604E60HL-14K201

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl604

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HL-14K201

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.

3. Le point de transfert de propriété doit être la rampe du navire, où des échantillons peuvent être prélevés.